



Ville de  
**DESCARTES**  
une philosophie de vie



République Française  
**VILLE DE DESCARTES**

## DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renonciation à l'exercice du droit de préemption

DIA0371152500027

N°DEC-20250630-AGC-35

OooOooO

**Le Maire de Descartes,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20.06.12-06 du 12 juin 2020 portant délégations accordées par le Conseil municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU) déposée le 03/06/2025 par Me Anne BERNARD, notaire à Yvetot.

### DÉCIDE

de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien situé 27 rue St Roch à DESCARTES, cadastré BE 322.

OooOooO

Fait à Descartes le 30/06/2025  
Publiée le 03/07/2025

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Joël MOREAU

